

École Maternelle
2, Avenue de la République
36 140 AIGURANDE
02 5406 36 42
ecm-aigurande@ac-orleans-tours.fr

PROTOCOLE SANITAIRE REOUVERTURE DE L'ECOLE

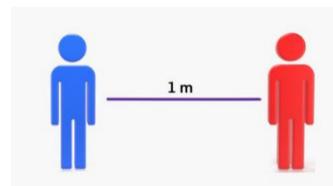
Le protocole appliqué à l'école Maternelle est en accord avec le Protocole Sanitaire Maternelle et Élémentaire National. Il est valable à partir du 2 juin 2020 et jusqu'à modification en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Il repose sur les cinq principes généraux suivants :

- Le maintien de la distanciation physique**
- L'application des gestes barrières**
- La limitation du brassage des élèves**
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- L'information, la communication et la formation des élèves et des familles**

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Le principe de la règle de distanciation physique est le respect d'une **distance minimale d'un mètre** entre chaque personne. Cette règle permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces.



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

Le lavage des mains, essentiel, consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi.



Votre enfant doit apporter ses propres mouchoirs jetables (boîte affectée à chacun). Un pot identifiable par un marquage personnel (étiquettes et gommettes) avec crayons et fournitures sera distribué chaque jour, nettoyé et rangé chaque soir.

Les échanges manuels d'objets sont interdits. Si cela se produisait, l'échange devra être accompagné de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Afin que l'accueil se déroule dans les meilleures conditions, il est important que vous ayez éduqué vos enfants aux gestes barrières avant de revenir à l'école.

Pour les élèves en école maternelle, le port du masque n'est pas obligatoire et n'est pas conseillé. Les adultes porteront un masque.

Des masques seront disponibles dans les établissements pour équiper uniquement les enfants qui présenteraient des symptômes en attendant l'arrivée de l'un de ses parents. Les enfants qui viendront à l'école avec un masque le garderont dans la mesure du possible car ils devront le gérer seul.

L'aération des classes et autres locaux doit être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Elle doit se faire le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Les parents en voiture devront stationner obligatoirement sur la place Jean Moulin. Ils ne pourront pas entrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire et aucun rassemblement ne sera toléré devant l'école hors des marquages au sol qui indiqueront les emplacements conformes à la distanciation physique où attendre avec son enfant. Ces marquages seront matérialisés devant l'entrée de l'école sur le chemin du stade et sous le préau. L'enfant sera confié à la porte à un adulte responsable de l'accueil.

L'arrivée des élèves sera échelonnée de la manière suivante :

- Car et garderie 9h00 (sous la conduite du personnel municipal affecté à cette tâche).
- 9h05 arrivée des élèves de la classe MS/GS.
- 9h10 arrivée des élèves de la classe PS/MS.

Les heures d'arrivée doivent être respectées strictement.

Lors de l'accueil, les enfants attendront à une place affectée et matérialisée dans le hall. Les affaires seront déposés sur les porte-manteaux affectés de manière personnelle et redistribués en fonction des distances entre ceux-ci.

Pendant toute la durée de l'accueil, un adulte se tient à la porte et un autre surveille le hall.

Un lavage des mains sera systématiquement organisé avant et après chaque changement de lieu et d'activité. Du fait de l'organisation spatiale (2 lavabos garçons, 2 lavabos filles) 4 enfants maximum peuvent utiliser les lavabos et les sanitaires de façon simultanée. Chaque classe dispose également d'un lavabo à utilisation individuelle.

Dans le couloir, un sens de circulation sera matérialisé pour aller vers les classes et un autre pour sortir des classes.

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les tables, si possibles individuelles ou limitées à deux élèves installés de façons diamétralement opposées à plus d'1 m. Les tables seront également éloignées des portes qui resteront ouvertes dans la mesure du possible (au moins les portes intérieures).

Les élèves utiliseront le matériel qui leur est personnellement affecté pour la journée et aucun prêt ou échange entre enfants n'est possible. Les déplacements sont limités dans une zone personnelle et l'utilisation du matériel, des livres ou autre objet non préparés. de la classe sont interdits (ils sont donc rangés). Il n'y aura aucun changement de place sans organisation préalable et sous la conduite d'un adulte.

L'enseignant ne pourra aider les enfants à moins d'un mètre de distance pour répondre aux demandes d'aides matérielles, pour faire les lacets, pour montrer, indiquer, etc., sans procédé à la suite à un nettoyage des mains, du matériel de protection. De ce fait, tout contact sera proscrit.

Les cahiers de liaison ne seront manipulés que par les enfants et si les enseignants ou le personnel doivent les toucher, ceux-ci procéderont à un lavage systématique des mains avant et après. Les autres travaux resteront dans les mains des enfants ou seront rangés par leur soin dans leur casier individuel.

Dans la salle de sieste les lits seront séparés de 1,50 m pour laisser une circulation en périphérie. Si manque de places, la salle sera provisoirement aménagée dans la salle de motricité.

La cour de récréation ou la salle de jeux sera aménagée par zones en respect de la distanciation. Les jeux seront limités à ceux respectant les règles sanitaires. (pas de ballons, de jeux collectifs, cabane fermée.) et affectés pour la durée du temps individuellement. Ils seront ensuite nettoyés avant la prochaine récréation.

Les enfants mangeant à la cantine se rangeront en file indienne dans le respect de la distanciation physique. Les enfants mangeant à la maison seront remis à la grille par les enseignants dans le respect de la distanciation physique.

Le repas sera pris à la cantine. Les enfants seront écartés d'un mètre au moins et sans face à face. (les enfants de maternelle étant accueillis avant 12h00 dans la cantine.) A la fin du repas ils seront pris en charge à une place individuelle préparée dans une des salles de l'école ou dans une zone prédéfinie de la cour dans l'attente de l'accueil des autres enfants à 13h30.

A partir de 16h15, les enfants seront remis à la grille par les enseignants dans le respect de la distanciation physique.

Ceux qui prennent le car ou vont à la garderie seront conduits à 16h30 par le personnel municipal affecté dans le respect des distances.

Le nettoyage quotidien des locaux et du matériel sera conforme à la réglementation.

Les enfants ne pouvant ou ne voulant pas respecter les gestes barrières ne seront pas ou plus accueillis à l'école afin d'assurer la sécurité des autres.

Si votre enfant présente des symptômes, vous serez immédiatement informé, il sera isolé et vous devrez venir le chercher.

Si votre enfant, avant de venir à l'école, présente des symptômes pouvant évoquer une contamination par la COVID 19 ou autre, il doit rester à la maison. De même si un membre proche du foyer présente des symptômes évocateurs. Dans ces cas, les responsables de l'enfant doivent informer l'école et se mettre en rapport avec les autorités sanitaires par l'intermédiaire de leur médecin traitant qui aviseront des conduites de confinement à conduire.

Pour les enfants qui ne seront pas à l'école, il y aura une continuité d'enseignement à distance en lien avec ce qui se fera en classe.

Nous pouvons être amenés à mettre en place un accueil à tour de rôle (1 semaine sur 2) si les possibilités d'accueil étaient inférieures au nombre d'élèves souhaitant revenir en classe. La capacité maximale de l'école étant de 10 élèves par classe, votre enfant peut être accueilli par un autre enseignant de l'école que celui qui était en charge de sa classe.

Une collaboration, une solidarité et une confiance sont indispensables entre les familles, la collectivité et les enseignants pour réussir au mieux ce retour à l'école.

Signatures : du Maire, du directeur, de l'enseignant, des parents,